

AUDE HENNEVILLE

CONCERT TRES PRIVE & TRES ACOUSTIQUE
DANS VOTRE SALON

Les concerts privés se font en accord avec l'artiste Aude Henneville par l'Association « Couleur Folk » et sur demande de l'Organisateur (VOUS) via le formulaire du site officiel de l'artiste, espace « concerts privés » (www.audehenneville.com).

Le tarif appliqué et en vigueur est unique pour l'ensemble des demandes (France métropolitaine, Belgique et Suisse uniquement) et **n'excède pas un montant de 1.500 € TTC.**

L'Association s'engage à prendre à sa charge les VHR (*Voyage, Hébergement, Repas*) ainsi que les assurances nécessaires et obligatoires pour toute représentation.

La date sera fixée en fonction des disponibilités de l'artiste, de vous-même (Organisateur) et par l'intermédiaire de l'Association.

Le formulaire ici présent fait office de facture, de contrat, et inclut les conditions et règlement qui devront être respectés par l'artiste elle-même, l'Association et vous, l'Organisateur.

Le règlement de la prestation devra être **IMPERATIVEMENT** effectué dans sa totalité 30 Jours avant l'événement soit par chèque, soit par virement bancaire. Les 2 volets de ce même formulaire devront être datés et signés par l'Association et l'Organisateur.

En cas d'événement imprévu de l'artiste (problème de santé, TV, Radios, Festivals), le concert pourrait être reporté à une date ultérieure. L'Association s'engage à informer l'Organisateur 15 jours minimum avant l'événement, il en est de même en cas d'imprévu de l'Organisateur.

Cachet Artiste Principal :		500,00 €
Charges sociales cachet artiste :	500,00€ x 0,75=	375,00 €
Cachet Accompagnateur Musicien :		300,00 €
Charges sociales cachet accompagnateur :	300,00€ x 0,75=	225,00 €
Charge de Production et frais de dossier :		100,00 €

TOTAL : ----- **1.500,00 € TTC**

L'ASSOCIATION « Couleur Folk »
Signature :
Le :

L'ORGANISATEUR (VOUS)
Signature :
Le :

CONDITIONS ET REGLEMENT

Vous avez toujours voulu avoir Aude HENNEVILLE rien que pour vous le temps d'une soirée ? C'est chose faite ! Elle prend possession de votre salon (avec son guitariste) le temps d'un concert très privé et très acoustique. Ce soir, on ne triche pas : pas de sono, juste deux guitares, une voix et vous !

Nombre de convives: 20 (vingt) personnes maximum

Temps de la prestation musicale: 1 H (une heure)

Echanges : Les artistes s'engagent à rester minimum 45 minutes (quarante-cinq minutes) avec vous et vos convives, le temps d'échanger tranquillement mais sont libres de quitter les lieux après ce temps passé ou de rester d'avantage s'ils se plaisent chez vous. Et quand l'artiste se sent bien, ça peut s'éterniser jusqu'au bout de la nuit ;-)

Les chansons seront principalement celles de l'artiste toutefois, et pour vous faire plaisir, elle vous permet de choisir 1 ou 2 (une ou deux) chansons de son répertoire ou d'un autre artiste qu'elle interprétera rien que pour vous. La validation de ces dernières demandes devra se faire en accord avec l'artiste et par le biais de l'Association impérativement 15 jours avant la représentation.

ORGANISATION

Ce soir, c'est vous qui devenez l'organisateur et il est évident que vous voulez que tout se passe pour le mieux. Vous allez devoir mettre à l'aise l'artiste et son guitariste comme le ferait un vrai manager. Il est important de prendre soin de ses artistes pour créer un moment privilégié, pour cela pensez à mettre à disposition :

Une pièce isolée (type chambre ou bureau) afin que les artistes soient les seuls à y avoir accès pour déposer leurs effets personnels ainsi qu'une salle d'eau et des toilettes afin que les artistes se sentent comme chez eux !
(Inutile de mettre des fleurs, des paniers garnis, des corbeilles de fruits, de repeindre ou de refaire la déco)

- Les artistes acceptent d'être filmés et pris en photo à condition de ne pas diffuser vos films/images sur internet via YouTube et autres réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou dérivés...
Toute image diffusée sera immédiatement signalée et supprimée.
- L'artiste est en droit de vendre ses CD et autres produits de son merchandising sans prise de commission par l'organisateur (Albums, DVD, T-shirts, Affiches, Totebag, etc.).

Les artistes sont en droit de couper court au concert, voire, de quitter les lieux s'ils estiment que vos convives ou vous-même leur manquent de respect ou ont des gestes déplacés.

Dans ces circonstances, aucun remboursement ne sera effectué.

DERNIER CONSEIL

Libre à vous d'organiser votre soirée comme vous le souhaitez, si vous avez décidé de voir les choses en grand, tant mieux, mais sachez que quelque chose de très simple et de convivial (type apéro dinatoire) sera amplement suffisant.

Nous pouvons d'ores et déjà vous assurer une excellente soirée...

Si vous souhaitez organiser un événement plus important (type concert sonorisé par un ingénieur du son avec un nombre conséquent de convives, nous vous invitons à envoyer une demande spécifique en contactant directement la production production@audehenneville.com).

L'ASSOCIATION « Couleur Folk »

Signature :

Le :

L'ORGANISATEUR (VOUS)

Signature :

Le :